

Procès-verbaux : séances de l'année 1961 [suite]

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): **67 (1958-1961)**

Heft 304

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Extrait des Procès-verbaux des séances de la Société vaudoise des Sciences naturelles

Assemblée générale extraordinaire du mercredi 25 janvier 1961,
à 17 h.

Salle Tissot.

Présidence : M. Jacques Aubert, président.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 1960 est adopté.

Candidatures. — M. Albert Jaquet, professeur à l'Epul, présenté par Mlle Kousmine et M. J. Aubert, et M. Patrick de Rham, étudiant, présenté par MM. Guénin et J. Aubert. Ces deux nouveaux membres sont admis par l'assemblée générale, séance tenante.

M. Aubert commente alors le projet, dont le texte a été distribué à chaque membre, qui concerne l'adaptation de la SVSN aux tendances scientifiques actuelles. C'est une étape nouvelle que notre société est appelée à franchir et chacun semble conscient de l'importance inaccoutumée de cette assemblée générale extraordinaire.

M. Aubert discute successivement les points essentiels du projet. Il rappelle tout d'abord que les modifications vraisemblablement apportées au régime actuel n'entraîneront aucune perturbation dans les rapports qui lient la SVSN et l'Union de sociétés scientifiques vaudoises.

Point un : programme et séances (rapport page 3, lettre A).

Les modifications apportées dans la nature des séances et le choix du programme n'entraînent aucune discussion.

Point deux : structure administrative et direction scientifique (page 3, lettre B).

Les charges qui incombent actuellement au président sont énormes. On lui demande de payer sans cesse de sa personne; il doit participer à d'innombrables séances de comité, de colloques, de la société. Ses compétences scientifiques devraient être aussi nombreuses que dispersées. Aussi, dans le projet envisagé, suggère-t-on une répartition plus judicieuse des fonctions. Le Président pourra compter désormais non seulement sur les membres du Comité, qui devient le Bureau de la Société, dont le dévouement n'a jamais été mis en doute, mais encore sur le Comité, au sens nouveau, qui comprend les membres du Bureau, le rédacteur du *Bulletin* et les collaborateurs scientifiques responsables d'organiser et de présider les séances spécialisées. Enfin un Conseil de la Société pourra lui venir en aide pour des problèmes plus généraux.

Ce deuxième point donne lieu à une discussion animée à laquelle prennent part Mme Schnorf et MM. Brunner, Bersier et Pilet.

Point trois : publications (page 4).

Le budget pour le *Bulletin* et les *Mémoires* est décidément trop faible et les auteurs doivent participer trop souvent aux frais de

(Voir suite, page 460.)